

Portant validation du devis de la société JPV BATIMENT pour des travaux de plafonds et de menuiseries intérieures dans un bâtiment communal

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;

Vu le devis pour des travaux de plafonds et de menuiseries intérieures d'un bâtiment communal de la société JPV BATIMENT d'un montant HT de 17 845,06 euros.

Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider le devis pour des travaux de plafonds et menuiseries intérieures d'un bâtiment communal de la société JPV BATIMENT d'un montant HT de 17 845,06 euros.

signé électroniquement le 28/02/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

